



RANDO QUADS ET SSV « POUR MICHEL » COUTURES, DIMANCHE 22 MAI 2022

Après 2 « trop longues » années en sommeil, l'**Association RPMC** (Rando Pour Michel Coutures) repart et **organise sa traditionnelle randonnée quad et SSV, au profit de l'AFM Téléthon.** Cette balade de 70km environ, se déroulera sur un parcours riche et varié, au milieu de nos terroirs viticoles, de nos bois, dans un paysage ligérien (parcours accessible à tous, Quads homologués 4X2, 4x4, en duo et SSV compris).

Inscription complète à retourner par courrier avant 12 MAI 2022 à :

RPMC Sylvain LEBLANC

15 place du Patis de l'Homois, Saint Jean des Mauvrets

49320 LES GARENNE SUR LOIRE

Tel : 06 80 48 23 76 Sylvain.leblanc49@free.fr

Application des mesures sanitaires en vigueur le jour de la rando

- Accueil à partir de 7h30 à la Société de Boule de Fort « La Concorde », 2 rue du Mail, 49320 COUTURES
- Pointage administratifs (documents originaux impératifs) : Permis de conduire, carte grise, assurances
- Vérifications techniques : plaque immatriculation, éclairage, quads homologués 2 places si nécessaire, échappements
- Départ entre 8H et 9H, par groupe de 12-15 maxi, encadrés par un ouvreur et un fermeur, roulage « en tiroirs »
- Pause restauration pendant la randonnée
- Apéritif et repas chaud proposé à la Société « La Concorde », à partir de 12H00

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail (lisible svp) :

Marque : Type : Immatriculation :

Compagnie d'assurance : N° carte verte :

Permis de conduire : Délivré le : à :

⇒ **La randonnée pilote + repas du midi : 35€**

⇒ **La randonnée passager + repas du midi (ou accompagnant repas du midi) : 20€**

Soit un règlement total par chèque à l'ordre de RPMC de = € (l'intégralité des bénéfices sera reversé à l'AFM Téléthon, comme l'avait souhaité Michel).

Attention, le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire !

..... **REGLEMENT**

Cette randonnée n'est pas une manifestation sportive, c'est une balade réservée aux quads et aux SSV homologués de toutes marques.

Chaque participant certifie posséder le permis de conduire validé, être assuré conformément à la législation pour circuler sur la voie publique, avoir acquitté son assurance. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route, les propriétés privées, les cultures, et l'environnement, à effectuer la randonnée sous son entière responsabilité tant pour les dommages causés aux tiers ou qu'à soi-même. Tout manquement aux obligations ci-dessus sont de **L'ENTIERE ET UNIQUE RESPONSABILITE DU PARTICIPANT**; ce que reconnaît le participant qui l'accepte expressément. Chaque participant désigné s'engage à n'utiliser que le véhicule mentionné ci-dessus. Le participant accepte sans réserve ce règlement et renonce à tout recours à l'encontre de l'association RPMC.

L'association RPMC se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le règlement y compris durant la randonnée.

Cette randonnée se déroulera sous l'accord de la préfecture. En cas d'annulation indépendante de notre volonté, un remboursement partiel ou total pourra être effectué. Le port du casque et des équipements de sécurité sont obligatoires.

Bulletin à retourner par courrier, daté, signé et accompagné du règlement, et ne pas oublier de porter la mention manuscrite « lu et approuvé sans réserve ».

BONNE BALADE ET SOYEZ PRUDENT !

Fait à : Le :

Mention manuscrite obligatoire « lu et approuvé sans réserve » et signature :